

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2011

En exercice	27	L'an deux mil onze, le huit juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire. <u>Membres présents</u> : Mr LARIVIÈRE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr LOILIER Pierre, Mme FILLÂTRE Annick, Mr BASQUIN Marc, Mr COUREUIL Daniel, Mr GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr DURANT Claude, Mme BAZIN Denise, Mme SOUEFF Chantal, Mme DANARD Valérie, Mr LECHAT Marc, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mr CACHERA Daniel, Mr PERRIN Nicolas, Mr DAVOINE Louis, Mr SIMON Claude, Mme THÉAULT Béatrice. <u>Absents excusés</u> : Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TRÉCAN Louis, Mme MAUROUARD Marie-Christine. <u>Procurations</u> : Mr ALIX à Mr LEMÉTAYER, Mme GUÉRIN à Mr LARIVIÈRE, Mr TRÉCAN à Mme VINOUSE, Mme MAUROUARD à Mme COLLIN. Secrétaire de séance : Monsieur LOILIER Pierre
Présents	22	
Absents	5	
Procurations	4	
Votants	26	
Date de convocation	1 ^{er} juin 2011	

*Madame Théault demande que la phrase « Mme Théault indique que l'hôpital a les infrastructures nécessaires pour accueillir les médecins recrutés ce qui n'est pas le cas de la Commune » soit retirée du procès verbal de la réunion précédente car elle n'a pas été prononcée. Sous réserve de cette modification, le procès verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.
Le conseil municipal accepte de se prononcer sur les questions diverses.*

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit avant le 3 août prochain formuler un avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié par Monsieur le Préfet de la Manche. Cet avis devra être détaillé et le conseil pourra éventuellement émettre des propositions concrètes et constructives répondant à l'objectif de rationalisation posé par la loi. Monsieur le Maire évoque la réunion qui s'est tenue à Ducey et les différents cas de figures étudiés par la société KPMG.

M. Lechat demande si seules les Communes doivent se prononcer. Monsieur le Maire répond que les Communes et Communautés de Communes doivent émettre un avis. Monsieur Lechat espère que la consultation n'est pas purement formelle, il estime que le projet présenté par le Schéma Départemental conduira à la mort des Communes et Communautés de Communes ainsi qu'à la fin du Sud Manche. Il aurait été préférable de retenir les niveaux de collectivités suivants : des communes de la taille des cantons actuels, le Pays puis la Région. En fusionnant deux Communautés de Communes qui n'ont pas d'atomes crochus, le Sud Manche ne s'y retrouvera pas. Il faudrait également étudier un rapprochement avec la Communauté de Communes Baie du Mont-St-Michel - Porte de Bretagne (Pleine-Fougères). Monsieur le Maire ajoute que lors de la création des Pays, les choix ont davantage été politique que basés sur les enjeux réels de la Baie du Mont-Saint-Michel de Cancale à Granville. Madame Théault ajoute que la Communauté de Communes a d'après les lignes directrices de la réforme, assez d'habitants pour ne pas fusionner. Monsieur le Maire répond que cette solution peut également être envisagée mais qu'elle devra comme les autres être argumentée pour être prise en compte.

2011/39 - Transfert de compétence : gestion et renouvellement de la signalétique des sentiers de randonnées et vélo-routes du territoire communautaire

Vu la délibération 2011/31 du conseil de la Communauté de Communes en date du 31 mars dernier, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes à savoir, ajout de la compétence « gestion et renouvellement de la signalétique des chemins de randonnées et vélo-route du territoire » au titre des Compétences obligatoires : et du point 2- actions de développement économique.

2011/40 - Concours de maîtrise d'œuvre - Centre culturel

Après avoir rappelé la procédure, Monsieur le Maire présente les trois projets. Le projet C présente un intérêt architectural évident et a un parti pris d'insertion dans le site fort mais il ne respecte pas les programmes fonctionnels et environnementaux du cahier des charges, il ne respecte pas l'enveloppe prévisionnelle des travaux par ailleurs.

Le projet A respecte les programmes mais le parti pris architectural en particulier l'insertion dans le site n'a pas convaincu. D'autre part, l'analyse technique du projet a mis en évidence un risque de non maîtrise des températures.

Le Projet B répond aux programmes fonctionnel et environnemental, la recherche des matériaux est poussée, la qualité architecturale et l'insertion dans le site sont convaincantes, le projet respecte l'enveloppe du maître d'ouvrage.

M. Ganche demande pourquoi ce projet est communal et non communautaire. Monsieur le Maire répond que l'on ne peut tout figer dans l'attente de prise de compétence par la Communauté de communes : des projets de transferts de compétence sont déjà en cours : sports, maison médicale avec des projets d'investissement. L'ensemble des habitants de la Communauté de Communes profitent de ces services communaux. Monsieur Ganche répond que les tarifs sont différents. Monsieur le Maire confirme que pour certains services, les tarifs sont différents. Monsieur Cachera demande quand le budget de fonctionnement de cet équipement sera estimé. Monsieur le Maire répond qu'il pourra l'être en phase APD en fin d'année. Madame Théault ajoute que le projet retenu demande moins de dépenses en fonctionnement. Monsieur Lechat demande si le projet intègre une possibilité d'évolution. Monsieur le Maire répond qu'il existe effectivement des possibilités d'extension de ce bâtiment. Monsieur Lechat reprend en disant qu'à l'avenir une salle de spectacles ou un forum pourraient être envisagés. Monsieur le Maire répond que le projet initial prévoyait une salle de spectacle mais qu'elle a été abandonnée en raison du coût.

Considérant que le projet C classé en première position par le jury ne répond pas aux critères de sélection indiqués dans le règlement car il ne respecte pas le programme établi par le Maître d'ouvrage HQE, ni l'enveloppe prévisionnelle et qu'il engage la Commune dans un projet trop aléatoire pour la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL Xavier Ménard (mandataire du groupement) (projet B).

2011/41 - Effacement des réseaux bourg de Cormeray

Vu la demande du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche estimant l'effacement du réseau France Télécom dans le bourg de Cormeray à la somme de 61 100 € TTC (prix actualisable), le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de poursuivre l'étude d'effacement de réseau et dans tous les cas s'engage à financer le coût de l'étude si aucune suite n'était donnée au projet.

2011/42 - Examen des demandes de subventions

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions établies par les commissions et propose de délibérer d'abord globalement sur l'ensemble des demandes puis spécifiquement sur celle de l'Office de Tourisme. Monsieur le Maire regrette ne pas avoir été alerté plus tôt de l'augmentation du montant de la demande de subvention car aujourd'hui les dépenses correspondantes sont effectuées et la Commune est mise devant le fait accompli. Madame Théault ajoute qu'il est grave que les salaires ne soient pas payés. Monsieur Gazengel suggère de rencontrer la Présidente. Monsieur Cachera regrette que l'Office n'ait pas sollicité une avance et souhaite que les frais de recouvrement soient quantifiés. Monsieur le Maire précise que la présidente lui avait bien dit que l'équilibre du budget de

l'Office était difficile mais pas que celui-ci était dans l'incapacité de payer ses dettes. Madame Fillâtre ajoute que le déficit des Pontorsonnades est de 3000 €, que la participation des autres Communes du canton est passée de 300 à 1200 € et regrette que le conseil délibère tardivement sur les demandes de subventions. Monsieur le Maire souligne l'effort important de Pontorson : 45 000 ou 50 000 € pour 1200 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associaiton	Subvention votée	Observations
A.D.P.C.R	150.00 €	Subvention ordinaire
ADSB du Sud Manche	155.00 €	Subvention ordinaire
Amicale du personnel communal et CDC	1 500.00 €	Subvention ordinaire
Amicale Laïque de Pontorson	3 800.00 €	Subvention ordinaire
Amicale Médailleurs militaires Pontorson	80.00 €	Subvention ordinaire
Amitiés Highworth	1 500.00 €	Subvention ordinaire
Ardevon chasse	100.00 €	Subvention ordinaire
Association Curey Animation	500.00 €	Subvention exceptionnelle
Chœur de la baie	400.00 €	Subvention ordinaire
Club de la Gaité-3ème âge - Boucey	800.00 €	Subvention ordinaire
Club de l' Amitié Ardevon	200.00 €	Subvention ordinaire
Club des toujours jeunes Pontorson	1 000.00 €	(850 € en ordinaire et 150 € en exceptionnelle)
Comité des Fêtes Ardevon	500.00 €	Subvention ordinaire
Comité des Fêtes de Boucey	1 250.00 €	1000 € en ordinaire et 250 € en exceptionnelle
Comité jumelage Pontorson-Wassenberg	1 850.00 €	Subvention ordinaire
Courir en Baie	1 638.80 €	Subvention ordinaire
Couleurs et cultures	11 000.00 €	Subvention ordinaire
Ensemble Instrumental	2 000.00 €	Subvention ordinaire
Etoile Sportive Boucey - Section Gymn.	200.00 €	Subvention ordinaire
Etoile Sportive Boucey - Section Muscul.	500.00 €	Subvention ordinaire
F.N.A.C.A	200.00 €	Subvention ordinaire
F.N.A.T.H accidentés de la vie	150.00 €	Subvention ordinaire
Génériques	3 081.00 €	Subvention ordinaire
Groupement Artistique Pontorsonnais	250.00 €	Subvention ordinaire
Gymnastique Volontaire Pontorsonnaise	200.00 €	Subvention ordinaire
Interlude	1 000.00 €	Subvention ordinaire
Jardins familiaux	300.00 €	Subvention ordinaire
La Colombe Pontorsonnaise	350.00 €	Subvention ordinaire
Les amis de la Transmanche	300.00 €	Subvention ordinaire
Les Pas Hé Oh	500.00 €	Subvention ordinaire

Les Restos du Cœur	800.00 €	Subvention ordinaire
Musiques à Pontorson	15 000.00 €	Subvention ordinaire
Office Cantonal Animation Culturelle	18 000 €	dont 5000 € ont été versés suite à délibération du 1/03/2011
S.A.G du canton de Pontorson	460.00 €	Subvention ordinaire
Sauvegarde du Prêche et du patrimoine local	250.00 €	Subvention ordinaire
Secours catholique	780.00 €	Subvention ordinaire
Section Cyclos Pontorson	250.00 €	Subvention ordinaire
Société chasse de Boucey	300.00 €	Subvention ordinaire
Société de chasse de Cormeray	90.00 €	Subvention ordinaire
Société de chasse de Les Pas	80.00 €	Subvention ordinaire
Société de chasse de Pontorson	600.00 €	Subvention ordinaire
Société de pêche "Le gardon"	400.00 €	Subvention ordinaire
Société des courses	10 000.00 €	1000 € ordinaire 9000 € exceptionnelle
Sté Saint Vincent de Paul	900.00 €	Subvention ordinaire
Tennis club de Pontorson	2 000.00 €	Subvention ordinaire
U.S Pontorsonnaise	2 700.00 €	Subvention ordinaire
Union Nationale des Combattants	730.00 €	Subvention ordinaire
Vélo Club Pontorsonnais	1 500.00 €	Subvention ordinaire

Le versement de la subvention ne sera effectué que lorsque l'association concernée aura transmis les documents demandés (bilan 2010, prévisionnel 2011 et attestation d'assurance).
Monsieur Durant attire l'attention des conseillers sur la situation du jumelage Pontorson Wassenberg : compte tenu de la faible participation du jumelage anglais lors des journées européennes les comités de jumelage franco-allemands (Pontorson et Wassenberg) risquent de ne pas percevoir la subvention européenne demandée.

2011/43 - Subvention à l'Office de Tourisme

Madame Fillâtre et M. Perrin ne prennent pas part au vote, M. Perrin quitte la salle (nombre de votants 24).

Monsieur le Maire propose alors au conseil deux montants de subvention : 45 000 € d'une part et 50 000 € d'autre part. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré attribue à la majorité une subvention de 50 000 € à l'Office de Tourisme de Pontorson (17 pour la somme de 50 000 € et 7 pour la somme de 45 000€).

2011/44 - Politique tarifaire, subvention accordée à l'O.C.A.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré attribue à l'unanimité une subvention de 100 € à l'OCAC dans le cadre de la politique tarifaire.

2011/45 - Subvention exceptionnelle APE des écoles et du collège publics de Pontorson

Le conseil municipal, après en avoir délibéré attribue à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 200 € à l'APE des écoles et du collège publics de Pontorson.

2011/46 - Convention « Lire et faire lire »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention proposée par Lire et Faire Lire.

2011/47 - Subvention à la Scolaire Pontorsonnaise

Vu la demande de la scolaire pontorsonnaise relative aux activités des 24/11 et 8/12 2010 et des 12/01 et 20/04 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 292 € à la scolaire pontorsonnaise.

2011/48 - Création de postes

Monsieur Cachera demande si la Commune a envisagé la réorganisation des postes car l'embauche d'un salarié est une décision qui engage la collectivité pour une longue période et a un coût important à terme. Monsieur le Maire répond que les fiches de postes ont été revues en fonction de l'évolution des tâches, la nécessité d'avoir des habilitations et des différences

de charge de travail sur certaines périodes entre services, de la nécessité de la polyvalence. Monsieur Durant rappelle que contrairement à une idée répandue les salaires des fonctionnaires et en particulier dans la territoriale ne sont pas élevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 abstentions) de créer les postes suivants :

Adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint technique 1^{ère} classe, adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

2011/49 - Opération rue de la Plaine - marché réseau eau potable « Bernasconi » - avenant

Vu le projet d'avenant présenté par le Maître d'œuvre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 avec la Société Bernasconi. (lot 2 travaux d'aménagement rue de la Plaine) conclu avec la Société Bernasconi).

2011/50 - Cession de parcelles Parc d'activités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder le lot 8 d'une superficie de 763 m² à M. J.N Barré et les lots 6 (1380 m²) et 7 (1540 m²) à la SARL Buanderie de Moidrey au prix de 15 € TTC du m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces transactions,
- de désigner Maître Serrand comme notaire.

2011/51 - Ordonnance du Tribunal administratif du 14 avril 2011 - frais de justice

M. Ganche quitte la salle (votants 25)

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif de Caen en date du 14 avril 2011 suspendant la décision de préempter la parcelle AI 43, et condamnant la Commune à verser la somme de 1000 € à la Communauté de Communes Pontorson-Le Mont Saint Michel en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de la justice administrative. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser la somme de 1000 € sur le compte CARPA ouvert à cet effet.

2011/52 - Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel - renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière (remise en eau de l'Anse de Moidrey)

Vu le dossier de demande de renouvellement d'une autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) autorisée précédemment le 21 juillet 2003.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable au projet. Monsieur Lechat espère que les pouvoirs publics appliqueront la réglementation interdisant de combler des zones humides.

2011/53 - Déclassement de la voirie départementale et classement en voirie communale

M. Ganche entre en séance (votants 26)

Vu la délibération de la commission permanente du conseil général du 22 janvier 2010

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} mars 2011,

Vu la réunion du 13 avril 2011 sous la Présidence de Monsieur le Préfet de la Manche

Vu la lettre du conseil général du 2 mai 2011

Vu le plan et le tableau annexé à la présente

Après avoir entendu Monsieur le Maire rappelant les nouvelles données à prendre en compte dans ce projet, notamment la gestion des accès et des flux de la caserne,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- accepte le principe de classement dans la voirie communale de la section de RD 275 située sur son territoire (soit environ 270 ml sur demi-chaussée, mitoyens avec Beauvoir-référence 1 aux plans et tableau 540 ml sur la largeur totale de la chaussée référence 3 aux plans et tableau)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce transfert.

2011/54 - Comité technique paritaire

Vu les candidatures de Mme Bazin, Mme Théault et M. Loilier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré élit à l'unanimité Madame Bazin, Mme Théault, Monsieur Loilier membres suppléants du CTP.

2011/55 - Décision modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les budgets de la façon suivante :

Budget communal :

Compte 6811 (dépense fonctionnement opération d'ordre) : + 30 000 €

Compte 021 (dépense fonctionnement opération d'ordre) : - 30 000 €

Compte 28152 (recette investissement opération d'ordre) : + 30 000 €

Compte 021 (recette investissement opération d'ordre) : - 30 000 €

Compte 2315 opération 470 : + 35 000 € (dépense investissement)

Compte 2313 : - 13 000 € (dépense d'investissement)

Compte 2313 opération 10001 : - 9 600 €

Compte 2031 opération 10004 : - 12 400 €

Budget eau

Compte 6811 (dépense fonctionnement opération d'ordre) : + 2 000 €

Compte 021 (dépense fonctionnement opération d'ordre) : - 2 000 €

Compte 28145 (recette investissement opération d'ordre) : + 2 000 €

Compte 021 (recette investissement opération d'ordre) : - 2 000 €

Compte 2315 : - 3000 €

Compte 2315 opération 100001 : + 3 000 €

Budget parc d'activités

Compte 605 : + 6000 € (dépense de fonctionnement)

Compte 7133 : + 6000 € (recette ordre fonctionnement)

Compte 3355 : + 6000 € (dépense ordre investissement)

Compte 024 : + 6000 € (recette investissement)

2011/56 - Admission en non valeur

Vu la demande du comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de 92.67 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2008 de la société Prime Méca Plast.

2011/57 - Tarifs de l'école de musique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants pour l'école de musique à compter de la rentrée 2011/2012 :

Les critères de l'âge et du domicile s'apprécient au 1er septembre de l'année en cours

	PONTORSON	AUTRES COMMUNES DU CANTON	
		- 18ANS	+ 18 ANS
INSCRIPTION *	10€	20€	20€
FORMATION MUSICALE	70€	110€	110€

COURS D'INSTRUMENT	115€	190€	270€
TOTAL	195€	320 €	400€

* Demi-tarif pour l'inscription d'une deuxième personne de la même famille ; gratuité pour une troisième inscription de la même famille.

	PONTORSON	AUTRES COMMUNES DU CANTON
EVEIL MUSICAL**	80€	125€
DJEMBE***	80€	125€
CHORALE***	15€	25€

** Réduction de 50 % pour les bénéficiaires de la carte loisirs A - Réduction de 40% pour les bénéficiaires de la carte loisirs B (CAF - MSA) domiciliés sur Pontorson et communes associées

***Gratuité pour les élèves déjà inscrits à l'école de musique.

Dans tous les cas pas de frais d'inscription pour l'éveil, le djembé et la chorale

(Les tarifs ne comprennent pas les éventuels supports pédagogiques, documents d'examen et location d'instruments)

Par ailleurs le conseil précise que l'atelier musiques actuelles ne sera ouvert gratuitement aux élèves de l'école de musique que s'il compte déjà 7 participants payants.

2011/58 - Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme

Le conseil, après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable à la demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en Office de Tourisme 2 étoiles.

Monsieur informe le conseil :

- o que l'élection des délégués pour les élections sénatoriales aura lieu le vendredi 17 juin 2011, l'heure de la réunion est fixée à 17 h
- o du tirage au sort du jury des assises.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Patrick LARIVIÈRE

Le Secrétaire de séance,

Maire de Pontorson,

Pierre LOILIER

Claude LEMÉTAYER

Jean-Luc GANCHE

Maryvonne VINOUSE

Marie-Aude CHAUMONT

Annick FILLÂTRE

Pierre TOUQUETTE

Marc BASQUIN

Claude DURANT

Daniel COUREUIL

Denise BAZIN

Chantal SOUEFF

Valérie DANARD

Marc LECHAT

Michel GAZENGEL

Valérie COLLIN

Daniel CACHERA

Nicolas PERRIN

Louis DAVOINE

Claude SIMON

Béatrice THÉAULT